



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Martin MOTTET, Linda DION

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.

**ADAPTATION DE LA RÉPARTITION DES SÉANCES DE NATATION DE LA CONVENTION SCOLAIRE
RELATIVE A L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE « LES BASSIN D'ALPHÉA » AU REGARD DE LA
CIRCULAIRE DU 28 février 2022**

DL_2023_09_12

Monsieur Godet expose :

Depuis 2017, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres confie à la société SAS ACTION DÉVELOPPEMENT LOISIR la gestion et l'exploitation des Centres aquatiques "Les Bassins d'Alphéa" et « Les Bassins d'Ardéa » dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.).

Une nouvelle circulaire ministérielle du 28 février 2022 abroge la circulaire de 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et second degré préconisant une nouvelle séquence dès la Grande section.

En application de cette circulaire, le projet pédagogique des bassins d'Alphéa a été modifié pour tenir compte des nouvelles prérogatives. A compter de la rentrée 2023/2024, les élèves chapelains bénéficient de 6 séances en grande section, 6 séances en CP et de 10 séances en CE1 (60 élèves au maximum par créneau permettant la programmation de 2 classes sur un même créneau).

Le tarif s'élèvera à 160 euros TTC par groupe et par séance.

Le transport est assuré et financé par la collectivité compétente dans ce domaine.

Vu l'avis de la Commission Éducation et Parentalité réunie le 14 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'APPROUVER** la modification de la répartition des séances de natation au regard de la circulaire du 28 février 2022 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,



BÉNÉDICTE DE LANTIVY



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL